

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Commune de NEUVILLETTE 80600

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Votes pour : 10 contre : 0
Date de la convocation : 23 janvier 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un janvier à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de NEUVILLETTE se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 121-10, 121-11, 163-5, 163-6, 163-7 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : DOAL José, PÉCOURT Florent, NIQUET Johan, BRÉELLE Christophe, DELPOUVE Sandra, DELOMEZ François, DEVILLERS Claudine, DUPENT, Julien LEVECQUE Daniel, ROGER Sophie.

Absent(s) excusé(s) : CADIERGUES Maud.

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur DOAL José, Maire.
Monsieur Florent PÉCOURT est désigné secrétaire de séance.

Subvention pour les voyages scolaires (2024/04)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réception de plusieurs courriers pour des demandes de subvention afin d'aider les familles de la commune à financer un voyage culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser 50% du montant du voyage scolaire avec un plafond de 200,00 € par enfant pour chaque demande de subvention d'une école (du C.P. à la terminale) à raison de 2 fois par scolarité de l'enfant.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Pour extrait conforme
Le Maire,
José DOAL

